

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

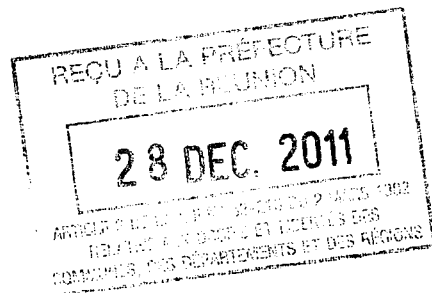
Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 (procuration à ORPHÉ Monique)
CHEFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 (procuration à LOCATE Raziah)
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 (procuration à PESTEL René Louis)
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 26 DEC. 2011 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE



Silbert ANNE



**OBJET OCTROI DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL
AU TITRE DE LA REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE**

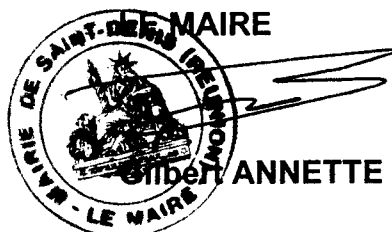
Cette indemnité de conseil, prévue par les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 de caractère facultatif et octroyée au comptable de la Ville (Receveur Municipal) pour la durée du mandat du Conseil Municipal, avait été attribuée, par Délibération n° 04/5-51 du 12 novembre 2004 à Monsieur Hervé BRIAND, à taux plein.

Afin d'actualiser la situation, je vous propose :

- de vous prononcer sur l'attribution de cette indemnité, dans les mêmes conditions, à M. Christian TUAL, en poste, à compter du 1^{er} décembre 2010 et pour la durée du mandat du Conseil Municipal restant à courir, pour les missions qu'il exerce auprès de la Régie Marchés & Droits de Place

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

[Faint, illegible text, possibly a stamp or signature]



COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 17 décembre 2011

Délibération N° 11/8-07

**OBJET OCTROI DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL
AU TITRE DE LA REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-07 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Attribue à Monsieur Christian TUAL, Receveur Municipal de la Régie Marchés & Droits de Place l'indemnité de conseil prévue aux arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 au taux plein pour la durée du mandat du Conseil municipal restant à courir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE
